

Paris le 16 avril 2019

Monsieur le Directeur général  
de l'Aviation Civile  
50, rue Henry Farman  
75720 PARIS CEDEX 15

La CFDT, signataire du protocole social 2016 2019, tient à manifester son désaccord le plus total avec la liberté que prend l'administration de la Fonction Publique avec le texte de cet accord.

Le 11 avril, vos services présentaient aux organisations syndicales les textes censés selon les termes du protocole social « se conformer à la demande de la Cour des Comptes, de consolidation juridique des textes relatifs .../... aux recrutements d'ouvriers d'Etat » ... en l'absence de toute référence aux recrutements, soit près de la moitié de son contenu. Renseignements pris, la DGAFP était à l'origine de ces coupes.

Cette attitude des services de la Fonction publique, irrespectueuse à l'égard d'organisations syndicales qui ont eu le courage de signer un protocole social qui contenait un nombre important de mesures impopulaires est inacceptable.

Nous sommes à la veille de nouvelles négociations, et la CFDT souhaite s'engager pleinement dans des discussions permettant à la DGAC d'aborder sereinement sa nécessaire modernisation.

Ce geste extrêmement déplacé de la DGAFP ne peut qu'amoindrir la crédibilité d'une signature ministérielle validée par Matignon.

Nous souhaitons donc vous rencontrer dans les plus brefs délais pour obtenir que le protocole social dont vous êtes le garant ne soit pas dévoyé.

Pour le SPAC CFDT



Jean-Christophe SALUSTE  
Secrétaire Général